

consigné dans la  
de législative le 2  
x contre 23 :

ble adresse à Son  
r lui exprimer  
chambre en con-  
res de l'adminis-  
qu'ils réclament  
ions aux emplois,  
enir à la préroga-  
a Excellence que  
à la confiance de  
nt conforme aux  
ont été adoptées

nciens conseillers,  
de la part du gou-  
un cri de parti,  
une approbation  
e. Il obtint ainsi  
tenir de l'ancien.  
l'immense majo-  
re plus que jamais  
entation. Après  
vernement, on se  
loyés pour faire  
est aujourd'hui  
et impartial, une  
peut, en quelque  
otre constitution,  
leur mal disposé  
ffre la répartition  
à un parti contre

serait tenté d'en  
s efforts qu'a faits  
a pouvoir, malgré  
ession du parle-  
assemblée et la  
e lui-même de

cette administration pour tout appui dans ce dernier corps ; nous ne nous attendons cependant point, lors d'une prochaine élection générale, aux scènes de violence et d'intimidation qui ont déshonoré le gouvernement en 1841 et en 1844, ni à l'intervention directe ou indirecte du chef de l'exécutif dans la lutte entre ses conseillers et l'opinion publique. Mais les dangers immédiats ne sont pas les seuls auxquels on doive parer ; et il nous semble prudent, au contraire, de profiter de l'heureuse circonstance, qui éloigne toute apparence d'une allusion offensante au représentant de Sa Majesté, pour demander une réforme, qui rendra impossibles à l'avenir les abus que nous venons d'exposer.

L'Angleterre elle-même a eu, comme nous, un gouvernement responsable en même temps qu'une répartition électorale vicieuse. Ses hommes d'état, ses véritables patriotes n'ont jamais considéré sa constitution comme parfaitement développée tant qu'elle n'a pas été assise sur la base solide de la *réforme électorale*. L'ancienne constitution du Bas-Canada, vicieuse à cause du manque de responsabilité de la part du pouvoir exécutif, a dû succomber, et la nouvelle constitution où ce vice se trouve remplacé par l'inégalité et l'insuffisance de la représentation, ne saurait être plus heureuse.

L'histoire des trois sessions du parlement qui va finir, pendant lesquelles le petit nombre des représentants, et le trafic honteux que l'on a fait des petits collèges électoraux, qui ici comme en Angleterre portent le nom de *bourgs-pourris*, ont fourni à une administration qui avait admis elle-même son impuissance et son impopularité, les moyens de prolonger son existence et de se renouveler dans presque tous ses départements sans toutefois s'améliorer dans aucun d'eux ; cette histoire présente malheureusement au peuple de cette colonie un spectacle trop déplorable pour qu'il ne recherche point les causes d'un tel désordre politique, et qu'il ne demande pas à grands cris le seul remède efficace.

Les maux qui résultent de ce désordre ne sont pas imaginaires. Tous les départements du service public en sont affectés. Tous les intérêts d'une grande partie de la population sont négligés. L'instabilité des lois, l'incertitude continuelle qui régit sur le sort des hommes en pouvoir, l'incerti-